

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Directrice du Cabinet*

**Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement**

08 JUIL. 2013

**Cabinet du Maire**

Monsieur Jean-Pierre LECOQ  
Conseiller de Paris  
Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement  
78, rue Bonaparte  
75270 PARIS Cedex 06

Nos réf. : CE/2666/CGR  
Vos réf. : JC/

03 JUIL. 2013

Monsieur le Maire,

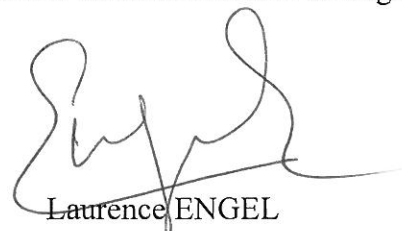
Vous avez appelé l'attention de Madame Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, sur le devenir du Grenier des Grands-Augustins, situé dans l'ancien hôtel d'Hercule, actuel l'hôtel de Savoie, dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La ministre m'a chargée de vous préciser qu'elle avait demandé à la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France d'examiner l'éventualité d'une protection de ce lieu au titre des Monuments historiques. En effet, cet ancien hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle, en partie déjà inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 6 février 1926, est également un important lieu de mémoire de l'histoire artistique et littéraire de notre pays. La question du classement d'une autre partie de cet hôtel sera donc expertisée en fonction des critères régissant la protection au titre des Monuments historiques.

Par ailleurs, comme vous le savez, un contentieux oppose actuellement le Comité national pour l'éducation artistique au propriétaire de l'immeuble. Je souhaite vous informer que Madame Véronique Chatenay-Dolto, directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, a pris l'attache de la Chambre des huissiers de Justice de Paris, propriétaire des lieux.

En tout état de cause, les mesures de protection au titre des Monuments historiques qui sont en cours d'examen ne sauraient dépendre de l'issue de ce contentieux dans lequel le ministère de la Culture et de la Communication n'a évidemment pas à s'impliquer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Laurence ENGEL